
BUREAU

Le mercredi 12 mars 2025, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Etaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM (*jusqu'à 11h33*)
Mme Laurence BROSSEAU
M. Lucien BERTIN

Assistait en visioconférence :

Mme Catherine BASSANI

Était représenté :

M. Pascal PRAS ⇔ Pouvoir à M. QUÉRO

Assistaient également à la séance :

M. PATAY, Directeur Général,
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières (*de 10h48 à 10h59*),
Mme ROBION, Directrice de la Gestion Locative et des Politiques Sociales (*à partir de 11h03*),
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 12 mars 2025

Délibération n° 28/25 DGAR

Objet : RENOUELEMENT ET ELARGISSEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE A 15 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Considérant que,

I – Contexte

Dans un contexte de pic d'activité en termes d'investissements patrimoniaux, Nantes Métropole Habitat est en situation de portage financier sur certaines opérations dans l'attente de décaissements de prêts de la Banque des Territoires.

Le contexte financier de ces dernières années avait conduit l'Office à adapter sa politique de gestion de la trésorerie :

- En préfinançant le portage financier des opérations au maximum par des lignes de trésorerie plutôt que par emprunts (148.5 Millions d'Euros de plafond au 31/12/24)
- Préserver la poche de placements moyen terme/ long terme à haut rendement
- Anticiper les flux financiers et mobiliser à court terme la trésorerie liquide
- Optimiser la gestion des flux (gestions des encaissements/décaissements sur le livret A à la quinzaine)

Compte tenu du rythme important d'investissements de Nantes Métropole Habitat, la mise en place de cette stratégie de gestion se traduit par des points bas de trésorerie dans l'attente de l'encaissement de fonds (des emprunts BdT). Pour y faire face, il convient de maintenir le niveau des lignes de trésorerie dont le coût est inférieur à celui des emprunts et des placements (coût moyen des lignes au 31/12/2024 : 3.25% contre 3.60% pour les emprunts).

Il est ici proposé d'examiner le renouvellement et l'élargissement de la ligne de trésorerie de 15 Millions d'Euros souscrite auprès de la Caisse d'Epargne. Le plafond autorisé était jusqu'à présent de 10 millions d'euros.

II – Action proposée

Les exigences de portage financier des opérations d'investissement de l'Office demeurant fortes et d'éventuels nouveaux aléas extérieurs pouvant survenir, il est impératif de renouveler (voire d'élargir, si les conditions proposées sont équivalentes) le dispositif de financement à court terme mis en place par Nantes Métropole Habitat.

Dans le contexte décrit précédemment, il est donc proposé de renouveler et d'élargir la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne :

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Emprunteur	Nantes Métropole Habitat
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Crédit de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	15 000 000 EUR (quinze millions d'euros)
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	EUR3Mois (flooré à 0%) +0.45%
Base de calcul	exacte/360
Modalités de remboursement	Calcul trimestriel des intérêts, à terme échu sans capitalisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Garantie	néant
Commission d'engagement	15 000 € du montant perçus à la mise en place du contrat
Frais de Dossier	néant
Commission de non utilisation	néant

III – Conclusion

. Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,

. Vu l'exposé qui précède,

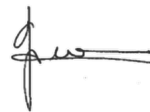
LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve,

Le renouvellement et l'élargissement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 15 Millions d'Euros, avec les caractéristiques détaillées ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (7 voix).

Le 12 mars 2025



Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO